

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2021

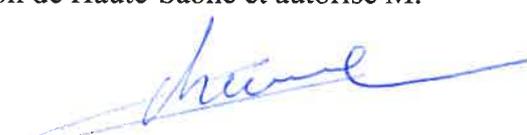
LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CHASSARD, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne Mme Colette ANTOINE comme secrétaire de séance.
- Approuve le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2021.
- Prend connaissance du relevé des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.
- Débat sur la protection sociale complémentaire des agents territoriaux en matière de prévoyance et de santé et sur la participation financière de la collectivité. Une décision sera prise dans le courant de l'année 2022.
- Donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF.
- Décide le recrutement de trois postes d'agents recenseurs sous le statut de vacataires du 20/01/2022 au 19/02/2022 (période du recensement de la population 2022). La vacation sera payée au tarif du SMIC horaire en vigueur.
- Décide de céder en l'état les parcelles suivantes :
 - Section B n° 2651, B n° 2655, B n° 2656 et B n° 1504 à l'indivision BERREUR-CAVADAS.Décide d'acquérir à l'indivision BERREUR-CAVADAS la parcelle suivante :
 - Section B n° 2653.L'ensemble de ces opérations sera réalisé par le paiement de la somme de 1 500 € nets vendeur par l'indivision BERREUR-CAVADAS à la commune et l'ensemble des frais notariés sera également à leur charge.
- Décide de céder en l'état à M. et Mme Alain JOLY, suite à leur proposition d'achat, le bâtiment et les terrains qui le jouxtent situés 17, 17 Bis et 17 Ter rue Marquiset à FONTAINE-LES-LUXEUIL cadastrés B n° 1260, B n° 1261 et B n°1525 pour un montant de 61 000 € nets vendeur.
- Donne un avis favorable à la suppression du passage à niveau n° 62 situé en forêt communale sur les parcelles 21 et 22 sur la ligne ferroviaire de BLANVILLE à LURE.
- Autorise M. le Maire à procéder au paiement des factures d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget primitif 2021, ce qui représente un montant total de 42 190,78 €.
- Décide de renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'adhésion au « Service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du Centre de Gestion de Haute-Saône et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante.

Fait à FONTAINE-LES-LUXEUIL, le 17/12/2021




Le Maire,
Christian CHASSARD